



## Transfert de la cotation des titres de la société eBizcuss.com d'Euronext vers NYSE Alternext

**Suite à l'accord de Nyse Euronext du mardi 8 novembre 2011, eBizcuss.com annonce le transfert de ses titres de NYSE Euronext sur NYSE Alternext à Paris le mercredi 16 novembre 2011.**

Les actionnaires d'eBizcuss.com, lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2011, ont autorisé le conseil d'administration à transférer ses titres sur NYSE Alternext à Paris.

Le conseil d'administration du 9 novembre 2011 a donné tous pouvoirs à Monsieur François Prudent, son Président directeur général, pour procéder à l'admission des instruments financiers de la société sur le marché multilatéral de négociation Alternext.

Les actions eBizcuss.com seront radiées du compartiment C le 15 novembre après bourse et admises aux négociations sur le marché NYSE Alternext à compter de la séance de bourse du 16 novembre 2011.

Les négociations se feront en continu sous le code ISIN inchangé FR0000078859 EBI et sous un nouveau code mnémonique : ALEBI.

### Rappel des motifs et des modalités du Transfert

La radiation des titres de la société d'Euronext et leur admission sur Alternext permettra à la société eBizcuss.com de bénéficier d'un environnement réglementaire moins contraignant, susceptible de permettre au groupe de réaliser une économie de coûts. En effet, Alternext bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moindres par rapport à celles applicables à Euronext.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 qui organise une procédure de transfert de cotation des sociétés d'Euronext Paris vers Alternext pour les sociétés cotées des compartiments B et C d'Euronext.

La cotation des actions de la Société sur Alternext s'effectue à la demande de la Société dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

### Rappel des conséquences du transfert pour les actionnaires et le public

Alternext est un marché organisé par Euronext Paris. Il ne s'agit pas d'un marché réglementé mais d'un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF. Ses règles d'organisation sont approuvées par l'AMF.

Suite au transfert de la cotation des actions de la société Ebizcuss.com sur Alternext, la société devra rendre public:

**En matière d'information financière périodique,**

- ses comptes annuels, le rapport de gestion, ses comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe, ainsi que les rapports des commissaires sur ces comptes dans les 4 mois suivant la clôture de son exercice,

- un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de cet exercice comportant des états financiers semestriels, consolidés éventuellement résumés et non nécessairement audités, ainsi qu'un rapport d'activité couvrant la période considérée dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre,

- toute information précise la concernant susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres.

### **En termes de protection des minoritaires,**

- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

- Par ailleurs, les sociétés cotées sur Alternext ne doivent communiquer au marché en terme d'évolution de l'actionnariat que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote.

- Cependant, conformément aux dispositions légales, eBizcuss.com restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation d'Euronext Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuil et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

En matière d'information permanente, eBizcuss.com continuera à porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

EuroLand Finance est le Listing Sponsor de la Société sur le marché Alternext.

**Prochaine publication :**Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 :15 novembre 2011.

---

### **A propos d'eBizcuss.com,**

Le groupe eBizcuss.com commercialise une offre de produits haut-de-gamme numériques/informatiques et une large palette de services via ses enseignes :

- ICLG dédié aux clientèles technophiles : particuliers, Professions libérales et TPE, via un réseau Apple Premium Reseller de 9 points de vente en France et Belgique.
- Mac Line dédié aux clientèles technophiles : particuliers, Professions libérales et TPE, via un réseau Apple Premium Reseller de 6 points de vente en Belgique.
- eBizcuss.com, dédié aux Grands Comptes et PME via ses sites webs et des webshops clients personnalisés,
- KA Services commercialise les offres de services BtoB et BtoC du groupe (Installation, support, maintenance et formation).

*Les titres d'eBizcuss.com sont cotés sur NYSE Alternext Paris  
Code ISIN FR0000078859*

Venez suivre l'actualité financière du Groupe eBizcuss.com sur le site [www.ebizcuss.com/finances](http://www.ebizcuss.com/finances)

---

### **CONTACTS :**

---



François PRUDENT  
Président Directeur Général  
Tél. 01 44 43 16 00  
[f.prudent@ebizcuss.com](mailto:f.prudent@ebizcuss.com)



Listing sponsor  
Julia Bridger  
Tél : 01 44 70 20 84  
[jbridger@euroland-finance.com](mailto:jbridger@euroland-finance.com)



Gilles BROQUELET  
Relations investisseurs/presse  
Tél. : 01 80 81 50 01  
[gbroquelet@capvalue.fr](mailto:gbroquelet@capvalue.fr)